



ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN
54 AVENUE HUBERT DUBEDOUT

33151 CENON CEDEX
Exercice clos le : 31 décembre 2020

Expertise comptable / Commissariat aux comptes

BORDEAUX - PAUILLAC - AMBARÈS
LÈGE CAP FERRET - PESSAC

www.jpawg.com wg@jpawg.com
8 rue Louis Sabourin 33 200 BORDEAUX Tel: 05 57 81 50 80 Fax: 05 57 81 50 81
3 Avenue Claude Taudin 33 440 AMBARÈS Tel: 05 56 06 02 86 Fax: 05 56 06 51 67
5 Quai A. Pichon 33 250 PAUILLAC Tel: 05 35 54 46 03
71 Avenue de la Mairie 33 950 LÈGE CAP FERRET Tel: 05 64 51 00 80
11 Avenue de Canteranne Bâtiment SIRAH 33 600 PESSAC Tel: 05 35 54 15 05

Membre associé de JPA INTERNATIONAL, réseau de Cabinet d'Experts-Comptables indépendants
Cabinet d'Expertise Comptable inscrit au tableau de l'Ordre des Bénéficiaires
Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Bordeaux
SAS JPA ACTUS - capital 5 542 200 € - 452 380 137 RCS BORDEAUX - FR 66 431 380 137



COMPTE RENDU

00981 - ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN
Pour l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 27/10/2004, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total ressources	2 183 221,21 €
Résultat net comptable	1 974 241,31 €
Total du bilan	4 942 994,87 €

Fait à Ambarès et Lagrave,
Le 30/04/2021.

Olivier BOYER,
Expert-comptable.



SOMMAIRE

00981 - ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

COMPTES ANNUELS	3
Compte de Résultat	4
Bilan Actif	6
Bilan Passif	7
ANNEXE COMPTABLE	8
Annexe	9
IMPRI MES FISCAUX	24
Réal Normal BIC	25

COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RÉSULTAT

00981 - ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Cotisations				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	1 780 491,45	1 981 265,31	-200 773,86	-10,13
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	391 257,53	408 710,09	-17 452,56	-4,27
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépr., prov., transf. charges	11 457,94	49 911,21	-38 453,27	-77,04
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	14,29	34,28	-19,99	-58,31
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 183 221,21	2 439 920,89	-256 699,68	-10,52
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises	97 660,05	128 861,68	-31 201,63	-24,21
Variation de stocks de marchandises				
Autres achats et charges externes *	386 056,15	393 126,24	-7 070,09	-1,80
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	52 114,27	47 006,93	5 107,34	10,87
Salaires et traitements	1 124 550,58	1 245 682,00	-121 131,42	-9,72
Charges sociales	306 190,55	320 507,35	-14 316,80	-4,47
Dotations aux amortissements et dépréciations	149 752,62	148 881,61	871,01	0,59
Dotations aux provisions				
Report en fonds dédiés				
Autres charges	113,90	772,35	-658,45	-85,25
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 116 438,12	2 284 838,16	-168 400,04	-7,37
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	66 783,09	155 082,73	-88 299,64	-56,94
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	981,08	104,28	876,80	840,81
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	873,13		873,13	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1 854,21	104,28	1 749,93	
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	41 876,55	29 889,66	11 986,89	40,10
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	41 876,55	29 889,66	11 986,89	40,10
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-40 022,34	-29 785,38	-10 236,96	-34,37

COMPTE DE RÉSULTAT

00981 - ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	2 449,47	58,89	2 390,58	
Sur opérations en capital	3 579 269,30	5 025,67	3 574 243,63	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		10 608,00	-10 608,00	-100,00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	3 581 718,77	15 692,56	3 566 026,2	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	2 261,36	2 419,18	-157,82	-6,52
Sur opérations en capital	859 555,85	2 356,39	857 199,46	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	861 817,21	4 775,57	857 041,64	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	2 719 901,56	10 916,99	2 708 984,5	
Participation des salariés aux résultats (IX)	5 352,00		5 352,00	
Impôts sur les bénéfices (X)	767 069,00	27 354,00	739 715,00	
TOTAL DES PRODUITS	5 766 794,19	2 455 717,73	3 311 076,4	134,83
TOTAL DES CHARGES	3 792 552,88	2 346 857,39	1 445 695,4	61,60
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	1 974 241,31	108 860,34	1 865 380,9	
* Y compris :				
Redevances de crédit-bail mobilier	5 673,41	6 676,64		
Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	2 719 901,56	10 916,99		

BILAN ACTIF

00981 - ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

ACTIF	Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020			01/01/2019 au 31/12/2019
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	9 291,60	6 881,49	2 410,11	1 913,67
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 123 520,67		1 123 520,67	1 258 520,67
Constructions	1 389 053,95	26 979,51	1 362 074,44	746 524,87
Installations techniques, matériel et outill.	413 566,66	303 561,85	110 004,81	109 000,08
Autres immobilisations corporelles	599 153,14	507 649,03	91 504,11	90 708,58
Immobilisations corporelles en cours				1 303 552,63
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières (2)				
Particip. et créances rattach. à des part.	3 705,37		3 705,37	3 690,12
Autres titres immobilisés				
Prêts	3 990,00		3 990,00	4 950,00
Autres immobilisations financières				20 000,00
TOTAL (I)	3 542 281,39	845 071,88	2 697 209,51	3 538 860,62
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	399 991,30	1 744,50	398 246,80	450 535,86
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	221 823,87		221 823,87	202 506,65
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 608 584,28		1 608 584,28	167 864,45
Charges constatées d'avance (3)	17 130,41		17 130,41	5 769,42
TOTAL (III)	2 247 529,86	1 744,50	2 245 785,36	826 676,38
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 789 811,25	846 816,38	4 942 994,87	4 365 537,00

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

00981 - ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

PASSIF	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	200 128,86	200 128,86
Fonds propres complémentaires		170 486,75
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	611 103,54	385 319,53
Excédent ou déficit de l'exercice	1 974 241,31	108 860,34
<i>Situation nette</i>	<i>2 785 473,71</i>	<i>864 795,48</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	115 190,31	61 414,43
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	2 900 664,02	926 209,91
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	843 414,01	2 893 288,49
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 921,45	222 002,22
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 151 100,95	320 481,47
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 894,44	3 554,91
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	2 042 330,85	3 439 327,09
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 942 994,87	4 365 537,00

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

750 555,00

1 291 775,85

2 809 392,53

629 934,56

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE

00981 - ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Information		
	Produite	Non significative	Non applicable
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		NS	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL		NS	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	O		
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			NA
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT CHANGEMENT DE MÉTHODE	O		
COMPOSITION DES FONDS PROPRES			NA
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	O		
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS			NA
LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE			NA
TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			NA
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)			NA
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)			NA
TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES CR ET CROD			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF			
LES ENGAGEMENTS	O		
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES			NA
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES		NS	
LES EFFECTIFS	O		
RESSOURCES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES		NS	
ANNEXE COVID-19			NA
COMMENTAIRE			NA

En Euro

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 4 942 994,87 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 1 974 241,31 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Ces comptes annuels ont été établis le 31/12/2020.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Mission de l'Association :

L'Entreprise d'Insertion Les Coteaux des Hauts de Garonne Entreprise s'adresse en priorité à des personnes (jeunes, adultes) connaissant des échecs répétés et qui le plus souvent se trouvent en situation précaire.

Elle a pour objet principal, à travers un temps de passage limité (2 ans) dans l'entreprise, de faire accéder ces personnes au marché du travail, à promouvoir leur embauche et à sensibiliser ses partenaires économiques et sociaux aux problèmes de l'insertion.

D'autre part, l'association a cédé le 15 juillet 2020, l'immeuble acquis en 2016, rue Jean Raymond Guyon, à Lormont, pour 3 500 000 €, lui permettant de rembourser les emprunts en cours et de financer la quasi-totalité des nouveaux locaux, rue de Paris, à Lormont. La construction de ces derniers s'est achevée le 8 juin 2020 et le coût s'élève à 2 512 k€, dont 1 123 k€ de terrain.

Enfin, l'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) a des impacts significatifs sur son activité. Elle a dû fermer temporairement son établissement, avec le maintien de l'activité administrative, et en conséquence n'a pas généré de chiffres d'affaires sur cette période, justifiant la baisse de celui-ci de 10 %.

A la fin mars, les chantiers ont peu à peu repris, avec les seuls salariés permanents et avec un suivi étroit du protocole sanitaire, (achats de matériel de protection pour 5k€, notamment).

La reprise progressive de l'activité a nécessité la réorganisation des chantiers et des matériels de transport.

Cette période a nécessité la mise en place de mesures sociales, avec principalement le recours à l'activité partielle pour 53 k€.

l'entité a, également, obtenu l'attribution d'une subvention de 68 k€ par le FDI afin de soutenir financièrement les structures d'insertion par l'activité économique dans un contexte de crise sanitaire et de reprise économique progressive.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Application du règlement ANC n° 2018-06 sur la comptabilisation des subventions d'investissement
- Changement de méthode :

Le nouveau règlement supprime le traitement comptable spécifique introduit en 1999 qui permettait à l'association de distinguer les subventions d'investissement destinées à financer un bien renouvelable ou non. Cette distinction

En Euro

entraînait la reprise progressive ou non de cette subvention au résultat de l'exercice au même rythme que l'amortissement du bien que ladite subvention avait financé.

Le règlement CRC n° 99-01 avait mis en place un raisonnement itératif qui permettait de renforcer les fonds propres des associations de façon permanente ou seulement temporaire, dérogeant aux dispositions du Plan Comptable Générale.

Dorénavant, les entités devront appliquer les dispositions du PCG, en comptabilisant les subventions d'investissement, soit en produits, soit en subvention d'investissement, en compte 13.

Le passage au nouveau Plan Comptable s'analyse comme un changement de méthode et les entités devront effectuer ce traitement selon la méthode rétrospective.

Impact sur la présentation des comptes de l'association :

Au 1.1.2020 : Compte 102600 - Subvention d'investissement sur bien renouvelable pour 170 486.75.

Cette subvention est portée :

Au compte 130000 - Subvention d'investissement pour 53 563.08 €, pour la quote part de subvention relative à des investissements restant à amortir au 31.12.2020. Cette part de subvention sera amorti, au rythme des amortissements des immobilisations correspondantes, jusqu'au 31.12.2023.

Au compte 110000 - Report à nouveau pour 116 923.67 €, pour la partie de subvention portant sur des bien totalement amortis.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles éligibles.

Méthode de décomposition des immobilisations :

La méthode retenue est celle donnée en annexe du bulletin officiel ANNX-000115 du 13 octobre 2014.
Nous avons suivi les préconisations de durée du tableau selon la catégorie "locaux d'activité".

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|---------------------------------------|-------------|
| - Constructions | 10 à 30 ans |
| - Matériels et outillages industriels | 3 à 5 ans |
| - Matériels et outillages | 3 à 5 ans |

ANNEXE

00981 - ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE

00981 - ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

SUIVI DES OPTIONS	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020
Frais de constitution, de transformation et de premier établissement		
Entité non concernée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport		
Entité non concernée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles		
Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières		
Entité non concernée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traitement comptable des coûts de développement		
Entité non concernée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traitement des charges financières		
Entité non concernée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Amortissement des biens non décomposables		
Option pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Amortissement des biens décomposables		
Aucune immobilisation n'est concernée.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Composants de 2eme catégorie, dépenses pluri annuelles de gros entretien ou grandes révisions		
Entité non concernée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

ANNEXE

00981 - ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
					suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		7 799		1 493	
CORPORELLES	Terrains			1 258 521			
	Constructions	Sur sol propre		826 347		1 389 054	
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			52 482		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				358 999		54 568
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers			524 144		39 440
		Matériel de transport			34 606		6 756
		Matériel de bureau & mobilier informatique					
	Emballages récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours				1 303 553			
Avances et acomptes							
TOTAL				4 358 653		1 489 817	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations			3 690		15	
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières			24 950			
TOTAL				28 640		15	
TOTAL GENERAL				4 395 091		1 491 325	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
				par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL				9 292	
CORPORELLES	Terrains				135 000	1 123 521	
	Constructions	Sur sol propre			826 347	1 389 054	
		Sur sol d'autrui					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					52 482	413 567
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers					
		Matériel de transport				5 792	557 791
		Mat. bureau, inform., mobilier					41 363
	Emb. récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours			1 303 553				
Avances et acomptes							
TOTAL				1 303 553	1 019 622	3 525 295	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations					3 705	
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres immob. financières				20 960		3 990
TOTAL					20 960	7 695	
TOTAL GENERAL				1 303 553	1 040 582	3 542 282	

ANNEXE

00981 - ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	5 885	997		6 881
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	122 683	46 241	141 945	26 980
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.	9 622	2 843	12 465	
Inst. techniques matériel et outil. industriels		249 999	53 563		303 562
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport	438 000	41 378	5 657	473 721
	Mat. bureau et informatiq., mob.	30 041	3 887		33 928
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	850 345	147 912	160 066	838 190
	TOTAL GENERAL	856 230	148 908	160 066	845 072

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
	TOTAL						
Frais d'acquisition de titres de participations							
	TOTAL GÉNÉRAL						
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ANNEXE

00981 - ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	3 990		3 990
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	3 107	3 107	
	Autres créances clients	396 885	396 885	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	115	115	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	507	507	
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	3 186	3 186	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés	1 074	1 074	
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	152 793	152 793		
Charges constatées d'avance	17 130	17 130		
TOTAUX		578 787	574 797	3 990
Renvois (1)	Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
	des - Prêts accordés en cours d'exercice			
(2)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	960		
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

ANNEXE

00981 - ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	17 130
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	17 130

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	604
Autres créances	8 105
Disponibilités	
TOTAL	8 709

ANNEXE

00981 - ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Libellé	À l'ouverture de l'exercice			Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	avant règlement ANC 2018-06	règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020				
Fonds associatifs sans droit de reprise	370 615,61	-170 486,75	200 128,86				
Fonds propres statutaires							200 128,86
Fonds propres complémentaires							
Réserves							
Report à nouveau	385 319,53	116 923,67	502 243,20		108 860,34		611 103,54
Excédent ou déficit de l'exercice	108 860,34		108 860,34		1 974 241,31	108 860,34	1 974 241,31
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	61 414,43	53 563,08	114 977,51				
Subventions d'investissement					79 058,00	78 845,20	115 190,31
TOTAUX	926 209,91		926 209,91		2 162 159,65	187 705,54	2 900 664,02

ANNEXE

00981 - ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	843 414	92 859	351 551	399 004
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		43 921	43 921		
Personnel & comptes rattachés		100 068	100 068		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		195 190	195 190		
Etat &	Impôts sur les bénéfices	739 713	739 713		
autres	Taxe sur la valeur ajoutée	113 641	113 641		
collectiv.	Obligations cautionnées				
publiques	Autres impôts, tax & assimilés	2 488	2 488		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		3 894	3 894		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		2 042 331	1 291 776	351 551	399 004
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	2 048 310			
(2)	Montant divers emprunts, dett/associés				

ANNEXE

00981 - ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 058
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 232
Dettes fiscales et sociales	250 883
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	

TOTAL DES CHARGES À PAYER

254 174

ANNEXE

00981 - ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 99 723,70 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 1,00 %

Table de mortalité 2006 - 2008

Départ volontaire à 62 ans

Convention collective :

Paysage : entreprises

ENGAGEMENTS DONNÉS

Engagements hors bilan (prêt Caisse d'Epargne) : Privilège de deniers de 1er rang à hauteur de 800 k€ sur l'immeuble sis, 59 avenue de Paris à Lormont.

ANNEXE

00981 - ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

LES EFFECTIFS

	31/12/2020	31/12/2019
Personnel salarié :	52,00	51,00
Ingénieurs et cadres	6,00	2,00
Agents de maîtrise		2,00
Employés et techniciens	2,00	3,00
Ouvriers	44,00	44,00
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

ANNEXE

00981 - ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
Produits de cession des immobilisations		3 500 424
Quote part de subvention d'investissement rapportée au résultat		78 845
Produits exceptionnels divers		2 450
Charges exceptionnelles diverses	1 811	
Pénalités et amendes	450	
TOTAL	2 261	3 581 719

IMPRI MES F I SCAUX

Désignation de l'entreprise : ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 54 AVENUE HUBERT DUBEDOUT 33151 CENON CEDEX		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 45139340900011			Néant <input type="checkbox"/> *				
			Exercice N clos le, 31/12/2020				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	6 881	2 410	
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		1 123 521	
		Constructions	AP	AQ	26 980	1 362 074	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	303 562	110 005	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	507 649	91 504	
Immobilisations en cours		AV	AW				
Avances et acomptes		AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV		3 705	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG		3 990		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI				
TOTAL (II)		BJ	BK	845 072	2 697 210		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	64 149	64 149	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 745	398 247	
		Autres créances (3)	BZ	CA		157 675	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG		1 608 584		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		17 130		
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 745	2 245 785		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif *	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	846 816	4 942 995		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	200 129	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	611 104	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 974 241	
	Subventions d'investissement			DJ	115 190	
	Provisions réglementées *			DK		
TOTAL (I)			DL	2 900 664		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligatoires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	843 414	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	43 921	
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 151 101	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA	3 894	
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	2 042 331		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL (V)			EE			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	4 942 995		
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			1G	1 291 776	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			1H		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN		Exercice N						Néant <input type="checkbox"/> *
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue {	biens *	FD	300	FE		FF	300
		services *	FG	1 780 191	FH		FI	1 780 191
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 780 491	FK		FL	1 780 491	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	391 258	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	11 458	
	Autres Produits (1) (11)					FQ	14	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 183 221
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	97 660	
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	386 056	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	52 114	
	Salaires et traitements *					FY	1 124 551	
	Charges sociales (10)					FZ	306 191	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	148 908
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	845
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	114	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 116 438
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	66 783	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 854	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	1 854	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	41 877	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	41 877	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-40 022	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	26 761	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA 2 449	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB 3 579 269	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD 3 581 719	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 2 261	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF 859 556	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 861 817	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI 2 719 902		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ 5 352		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 767 069		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 5 766 794		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 3 792 553		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN 1 974 241		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP 5 673
			- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD
	(9)	Dont transfert de charges		A1 10 208
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4 105	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatives A6	Obligatoires A9	
		dont cotisations facultatives Madelin A7		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Produits exceptionnels divers		2 450	
	Produits de cession des immobilisations		3 500 424	
	Quote part subvention d'investissement rapportée au résultat		78 845	
	Pénalités et amendes	450		
	Charges exceptionnelles diverse	1 811		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN						Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3					
								2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	7 799	KE		KF	1 493			
CORPORELLES	Terrains						KG	1 258 521	KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9			KJ	826 347	KK		KL	1 389 054			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1			KM		KN		KO				
	Installations gales, agenct*, aménagts des constructions				[Dont Composants	M2			KP	52 482	KQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants	M3			KS	358 999	KT				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV		KW		KX			
		Matériel de transport *						KY	524 144	KZ		LA	39 440		
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	34 606	LC		LD	6 756		
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH	1 303 553	LI		LJ				
	Avances et acomptes						LK		LL		LM				
	TOTAL III						LN	4 358 653	LO		LP	1 489 817			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
Autres participations						8U	3 690	8V		8W	15				
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières						IT	24 950	IU		IV					
TOTAL IV						LQ	28 640	LR		LS	15				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	4 395 091	ØH		ØJ	1 491 325				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
						1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	9 292	IX		
CORPORELLES	Terrains						IP		LX	135 000	LY	1 123 521	LZ		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA	826 347	MB	1 389 054	MC		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF		
	Inst. gales, agenct et am. des constructions						IS		MG	52 482	MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK	413 567	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenct, aménagements divers						IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport						IV		MP	5 792	MQ	557 791	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW		MS		MT	41 363	MU	
	Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours						MY	1 303 553	MZ		NA		NB		
Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF			
TOTAL III						IY	1 303 553	NG	1 019 622	NH	3 525 295	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations						IØ		ØX		ØY	3 705	ØZ		
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	20 960	2F	3 990	2G		
	TOTAL IV						I3	20 960	NJ	20 960	NK	7 695	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4	1 303 553	ØK	1 040 582	ØL	3 542 282	ØM			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN Néant *

Exercice N clos le 31/12/2020

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN							Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	5 885	PF	997	PG		PH	6 881
Terrains			PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre		PM	122 683	PN	46 241	PO	141 945	PQ	26 980
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV	9 622	PW	2 843	PX	12 465	PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	249 999	QA	53 563	QB		QC	303 562
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport		QH	438 000	QI	41 378	QJ	5 657	QK	473 721
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	30 041	QM	3 887	QN		QO	33 928
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
TOTAL III			QU	850 345	QV	147 912	QW	160 066	QX	838 190
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	856 230	ØP	148 908	ØQ	160 066	ØR	845 072
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
		DOTATIONS				REPRISES				
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d' autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst. gales, agenc et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO		
Total général (I + II + III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *								
			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations							SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Désignation de l'entreprise ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN Néant <input type="checkbox"/> *									
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	2 150	6U	845	6V	1 250	6W	1 745
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	2 150	TY	845	TZ	1 250	UA	1 745
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	2 150	UB	845	UC	1 250	UD	1 745
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	845	UF	1 250			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP	3 990	UR		US	3 990		
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	3 107		3 107				
	Autres créances clients			UX	396 885		396 885				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	115		115				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	507		507				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	3 186		3 186				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	1 074		1 074				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	152 793		152 793					
Charges constatées d'avance			VS	17 130		17 130					
TOTAUX			VT	578 787	VU	574 797	VV	3 990			
RENVOS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	960					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligatoires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	843 414		92 859		351 551		399 004	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A								
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	43 921		43 921					
Personnel et comptes rattachés			8C	100 068		100 068					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	195 190		195 190					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	739 713		739 713					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	113 641		113 641					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 488		2 488					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J								
Groupe et associés (2)			VI								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	3 894		3 894					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ								
Produits constatés d'avance			8L								
TOTAUX			VY	2 042 331	VZ	1 291 776		351 551		399 004	
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	2 048 310	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD					

Désignation de l'entreprise : ASSO LES COTEAUX HTS DE G.		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	<input type="checkbox"/>	Néant	<input type="checkbox"/>	* Exercice N, clos le : 31/12/2020
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA 1 974 241	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	15 472		Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l' IS)	WG	XE 15 472	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW 450	
	Amendes et pénalités	WJ	450		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)						I7 767 069	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %				I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
								TOTAL I
								WR 2 757 232
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)				WV
				- imposées au taux de 0 %				WH
				- imposées au taux de 19 %				WP
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW
				- imputées sur les déficits antérieurs				XB
				Autres plus-values imposées aux taux de 19 %				I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée								
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire		Produit net des actions et parts d'intérêts : (des produits nets de participation		2A		XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								
Majoration d'amortissement*								
Mesures d'incitation sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art.44 sexies A)	L5	XF	
			S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB	PB	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9			dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH	XG	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA			dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB			dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD		
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI			Créance dégagee par le report en arriere de deficit	ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI 2 757 232		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *						XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN 2 757 232		XO

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	128 996
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis A1. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN	YO	
			↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN</u>											Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	385 320	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	ZB		TOTAL I	ØF	611 104	TOTAL II	ZH	611 104	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	108 860			ZD			ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE	116 924			ZF			ZG	611 104				
						ZH	611 104							
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail ()			J7	26 889	YQ	2 366						
	- Engagements de crédit-bail immobilier											YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus											YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance											YT	6 615	
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8		XQ	39 082						
	- Personnel extérieur à l'entreprise											YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	14 832	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages											YV	873	
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES	2 225	ST	324 654						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD											ZJ	386 056	
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE											YW	10 440	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS		9Z	41 674						
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD											YX	52 114	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée											YY	357 685	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ	77 823	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2020)											ØB	1 102 145	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *											ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *											ZK	%	
	- Numéro de centre agréé *	XP										- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)	ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI											RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL						
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO						
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ									

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN					Néant <input type="checkbox"/> *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1	TERRAIN LORMONT	135 000			135 000	
	2	IMMEUBLE LORMON	578 443		76 964	501 479	
	3	LORMONT FACADES E	66 108		10 555	55 553	
	4	LORMONT IGT	90 898		18 142	72 756	
	5	LORMONT AGENCEM	90 898		36 283	54 615	
	6	AGENCEMENTS/AME	946		225	721	
	7	TRAVUX EN COURS N	40 758		9 680	31 078	
	8	TRAVAUX EN COURS	10 779		2 560	8 219	
	9	EURL Y.SEYT 8287RX	5 017		5 017		
	10	TECHNI-FREINS EMB	776		640	136	
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1		-135 000	-135 000			
	2	3 500 000	2 998 521	2 998 521			
	3		-55 553	-55 553			
	4		-72 756	-72 756			
	5		-54 615	-54 615			
	6		-721	-721			
	7		-31 078	-31 078			
	8		-8 219	-8 219			
	9	74	74	74			
	10		-136	-136			
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			2 640 518				
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B)		(C)	
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪				avec une ventilation par taux			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN Néant *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ¹ ou 12,80 % ²	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ¹	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ¹	

- ¹ Entreprises soumises à l'IS
- ² Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ¹	Moins-values à 12,80 % ²	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ³	Solde des moins-values à 12,80 % ⁴
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ¹	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme ⁵	Imputations sur le résultat de l'exercice ⁶	Solde des moins-values à reporter col. ⁷ = ² + ³ + ⁴ - ⁵ - ⁶ ⁷
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ²	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ³	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ⁴			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2021) ISACOMPTA

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le :01/01/2020.....		et clos le :31/12/2020.....	
Durée en nombre de mois		1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	45
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	2
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 780 491
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	2 489
TOTAL 1		OX	1 782 980
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	14
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	391 258
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	391 272
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	217 862
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	221 099
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	114
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	439 075
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + total 2 - total 3)	
		OG	1 735 177
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.		SA	1 914 394
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG)

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2020

N° SIRET

4 5 1 3 9 3 4 0 9 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN

ADRESSE (voie)

54 AVENUE HUBERT DUBEDOUT

CODE POSTAL

33151

VILLE

CENON CEDEX

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET : 4 5 1 3 9 3 4 0 9 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN

ADRESSE (voie) 54 AVENUE HUBERT DUBEDOUT

CODE POSTAL 33151 VILLE CENON CEDEX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNEE 2020 ou exercice

du 01/01/20

au 31/12/20

Désignation de l'entreprise ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN

Adresse 54 AVENUE HUBERT DUBEDOUT

33151 CENON CEDEX

A. FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	M. BAZOT Philippe Directeur	29 Rue du 8 Mai 1945 33240 CADILLAC EN FRONSADAIS
2	M. JAFFRE David, Directeur technique	20 Rue André Degain 33100 BORDEAUX
3	Mme ZABARTHE Nathalie Assistante de direction	24 Lot. Les Hautes Terres Chemin Des Menaux 33880 SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX
4	M. LOTH Benoît Accompagnateur socio-prof.	21 Rue Georges Guynemer 33150 CENON
5	M. BAZOT Florian Conducteur de travaux	24 ter Ave René Cassagne Pavillon 20 33150 CENON
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice 4) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice 7) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8) 8	
1	79 866			79 866				79 866
2	52 920			52 920				52 920
3	43 974			43 974				43 974
4	40 612			40 612				40 612
5	39 939			39 939				39 939
6								
7								
8								
9								
10								
**	257 311			257 311				257 311

** TOTAUX

B. AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	3 508
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	2 468
Totaux	5 976

C. ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2020 (total col. 9 + total col. 10) 10	263 287	- de l'exercice 2020 10	2 757 232
- de l'exercice précédent 10	253 867	- de l'exercice précédent 10	115 390
Nom et qualité du signataire Philippe BAZOT DIRECTEUR		A LORMONT, le 30/04/21 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
 (article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	45139340900011	8130Z
ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN 54 AVENUE HUBERT DUBEDOUT 33151 CENON CEDEX	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE

€

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	2 757 232
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	2 640 518
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38120 €x durée de l'exercice (en mois/12)	38 120
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	38 120
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		38 120
l	III BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 31 % (total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	
BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 28 %		2 719 112
BÉNÉFICE IMPOSABLE À 15 % ET/OU 28 %		2 757 232

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

Désignation de l'entreprise ASSO LES COTEAUX HTS DE G. EN

Numéro de siret 45139340900011

RÉPARTITION DU BÉNÉFICE IMPOSABLE ENTRE LES DIFFÉRENTS TAUX

	Bénéfice
Bénéfice soumis au taux réduit à 15 %	38 120
Bénéfice soumis au taux normal à 28 %	2 719 112
Bénéfice soumis au taux normal à 31 %	0
Résultat imposable dans les conditions de droit commun	2 757 232

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Montant sur formulaire 2053	2 261	3 581 719
VNC des immobilisations cédées	859 556	
Total	861 817	3 581 719

SIE BORDEAUX SUD EST
AVENUE DU PDT VINCENT AURIOL
33152 CENON CEDEX

SUIVI DES OPTIONS

Madame, Monsieur l'Inspecteur,

Les nouvelles règles comptables applicables en matière de définition, de valorisation et de dépréciation des actifs s'appliquent de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005 (CRC, règlements 2002-10 et 2004-6).

Par la présente, je vous informe que je formule les options suivantes

- * Application de la mesure simplifiée de reclassement des valeurs nettes comptables selon la méthode prospective.
- * Option pour le maintien de l'amortissement sur les durées d'usages fiscaux pour les biens non décomposables.
- * Option pour l'incorporation des coûts d'emprunts à la valeur d'inscription des actifs : entité non concernée.
- * Option pour l'incorporation au coût d'acquisition des droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs (incorporels ou corporels), méthode retenue : comptabilisation à l'actif.
- * Option pour l'incorporation au coût d'acquisition des droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers : entité non concernée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de mes sentiments distingués.

A LORMONT
Le 30/04/2021